



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SFP

Question écrite n° 57684

## Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir de la Société française de production, dont les salariés sont en grève depuis le 19 janvier dernier. En effet, malgré une recapitalisation de l'Etat à hauteur de 850 millions de francs en 1997, assortie d'un plan de restructuration drastique qui a conduit à une réduction de 60 % des effectifs en moins de deux ans, la SFP continue d'être déficitaire. Cette entreprise publique bénéficie pourtant d'outils et de compétences techniques loués par tous les professionnels du secteur. Mais face à une concurrence de plus en plus sévère entre les prestataires de services audiovisuels, la survie de la SFP est aujourd'hui gravement menacée et le personnel, lassé de tant de sacrifices, souhaite très majoritairement être intégré au service public dans le cadre de France Télévision. Par ailleurs, les studios de Bry-sur-Marne sont implantés au coeur d'un site tourné vers l'audiovisuel, le multimédia et les télécommunications, qui regroupe des établissements tels l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière, l'Institut national de l'audiovisuel, l'école de l'image des Gobelins, France Télécom, Bouygues Télécom, Cegetel, Telcité, IBM... et représente plus de 3 000 emplois. Or la SFP est indispensable au développement et à la structuration de ce pôle situé entre Bercy et Marne-la-Vallée, qui a vocation à devenir la « Silicon Valley » de l'image et du son. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour garantir l'avenir de la SFP et de ses employés et aider à l'expansion de ce pôle d'activité de l'Est parisien.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la Société française de production (SFP) et sur l'implication de la SFP dans le développement d'un pôle audiovisuel dans l'Est parisien. La SFP est, en dépit de l'importance du soutien public, confrontée à des difficultés économiques croissantes qui suscitent l'inquiétude et appellent de la part de l'Etat une décision rapide et réaliste quant à son avenir. Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le personnel de la SFP s'est en effet exprimé en faveur d'un rattachement à France Télévision. Toutefois, le service public est déjà doté d'un appareil de production intégré important et cette hypothèse globale ne peut être retenue, comme d'ailleurs elle avait été écartée lors des débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi sur la communication audiovisuelle. Le Gouvernement, soucieux des perspectives d'avenir de la société dont les difficultés sont récurrentes et sensible à la nécessité de prendre des décisions rapides, a confié le 2 février dernier une mission à M. Roland Peylet, conseiller d'Etat, qui a examiné les diverses expertises concernant la situation de l'entreprise et a recueilli l'avis de la direction de l'entreprise, des organisations du personnel et des administrations compétentes. Sur la base de ses conclusions qui ont été déposées le 28 février dernier, le Gouvernement a décidé d'engager une procédure de cession de la SFP. Les propositions de reprise seront examinées au cours du mois de juin 2001 et les représentants du personnel seront étroitement associés aux principales étapes de ce processus. Quelles que soient les décisions qui seront prises concernant l'avenir de la SFP, le Gouvernement a pleinement conscience que la situation professionnelle et sociale des salariés de la SFP constitue une priorité. Pour ce faire, il veillera à la mise en oeuvre effective d'une solidarité renforcée au sein de l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public. De même, le Gouvernement entend porter une

attention particulière sur les perspectives d'aménagement du territoire de l'Est parisien, et notamment le maintien d'un pôle d'industries et de compétences audiovisuelles de Bry-sur-Marne.

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57684

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2001

**Question publiée le** : 12 février 2001, page 887

**Réponse publiée le** : 14 mai 2001, page 2806